



Stiftung Auffangeinrichtung BVG
Fondation institution supplétive LPP
Fondazione istituto collettore LPP

Notre responsabilité

Les critères ESG comme principes fondamentaux de notre action et de notre activité d'investissement

Table des matières

1	Introduction	
2	Notre responsabilité en tant qu'entreprise	4
3	Notre responsabilité en tant qu'investisseur	5
3.1	Vote : exercer les droits de vote	6
3.2	Engagement : dialogue avec les entreprises	8
3.3	Exclusion : entreprises non prises en compte	9

Fondation institution supplétive LPP

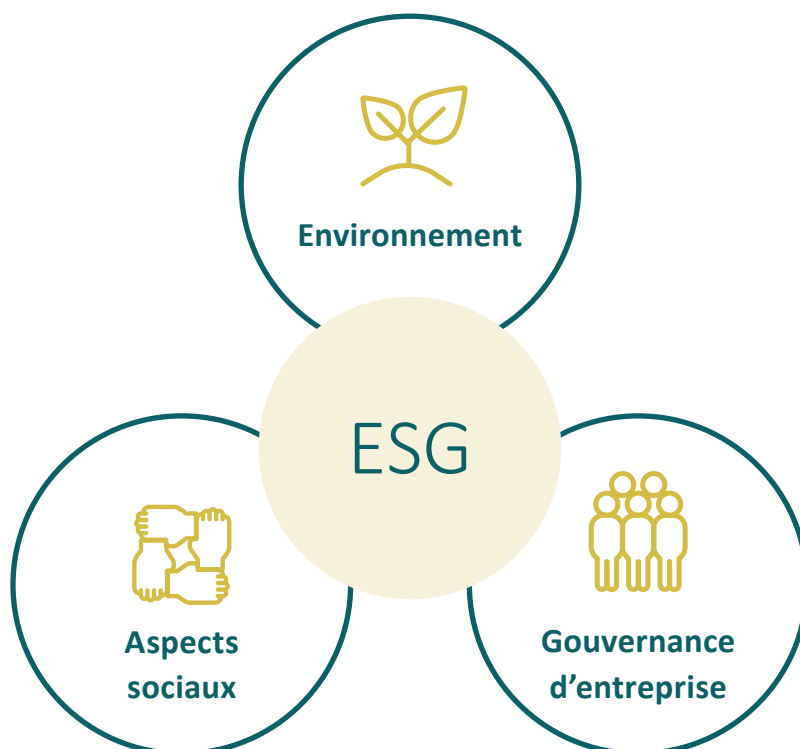
La Fondation institution supplétive LPP est unique en son genre : sur mandat de la Confédération, l'organisation à but non lucratif est la seule institution de prévoyance de Suisse à assurer tous les employeurs et particuliers désireux de s'affilier à la prévoyance professionnelle obligatoire (LPP) et gère plus de 1,3 million de clients dans le domaine des comptes de libre passage. La fondation de droit privé, soutenue par les associations de salariés et d'employeurs, constitue ainsi une des clés de voûte du deuxième pilier et contribue de manière significative à la stabilité du système.

1 Introduction

La Fondation institution supplétive LPP assume sa responsabilité en tant qu'entreprise et investisseur. Elle tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères ESG) dans son action. Ces critères constituent la base de la fondation en tant qu'employeur et d'un investissement durable et responsable.

L'institution supplétive est un employeur social : une égalité salariale certifiée pour tous (SQS Fair Compensation) et des plages salariales transparentes sont pour nous une évidence. Ses bureaux modernes, situés sur les trois sites de Zurich-Oerlikon, Lausanne et Bellinzona, se trouvent directement à côté des gares, ce qui permet des trajets professionnels écologiques en transports en commun. En outre, la plupart des collaboratrices et collaborateurs travaillent régulièrement à leur domicile. Le travail hybride est possible à tous les niveaux.

Les critères ESG constituent une partie importante de la gestion des opportunités et des risques dans le domaine de la gestion de fortune et sont définis comme principes dans le règlement sur les placements de la Fondation. L'institution supplétive veut ainsi avoir un impact en matière de thèmes ESG. Afin d'assurer le succès à long terme des placements en actions, la Fondation exerce de manière active les droits des actionnaires. Elle s'inspire des Lignes directrices de vote de la Fondation Ethos et s'acquitte ainsi de sa responsabilité fiduciaire envers ses destinataires.



2 Notre responsabilité en tant qu'entreprise

La Fondation institution supplétive LPP assume une responsabilité économique, sociale et environnementale en contribuant de manière centrale à la stabilité et au bon fonctionnement de la prévoyance vieillesse en Suisse, d'une part, et en tant qu'employeur social dans toutes les régions du pays, d'autre part. Pour nous, une coopération fondée sur des valeurs est essentielle. En matière d'environnement, nous veillons à réduire notre consommation d'énergie, d'eau et de papier.



Nous nous engageons pour la stabilité et le bon fonctionnement de la prévoyance vieillesse en Suisse

Par les missions spéciales que lui confie la Confédération, sa position sur le marché et son interconnexion avec la politique, l'administration et les autorités, la fondation de droit privé, soutenue par les associations de salariés et d'employeurs, est l'une des clés de voûte du deuxième pilier et contribue de manière significative à la stabilité du système.



Nous faisons avancer la numérisation

Grâce aux services en ligne que les clients et les autres institutions de prévoyance peuvent utiliser, nous contribuons à l'efficacité et à l'utilisation économe des ressources (notamment en réduisant la consommation de papier).



Nous payons des salaires équitables

Une égalité salariale certifiée pour l'ensemble des 200 collaborateurs (SQS FAIR Compensation) ainsi que des descriptifs de fonctions et des plages salariales transparentes, des apprentis au directeur, sont importantes pour nous.



Nous encourageons la mobilité durable

Les bureaux de Zurich-Oerlikon, Lausanne et Bellinzone sont situés à proximité de gares qui comptent parmi les plus grandes des régions correspondantes et garantissent ainsi la meilleure liaison avec les transports publics. Nous effectuons nos voyages d'affaires principalement en train.



Nous permettons un travail flexible

Lorsque cela est possible du point de vue opérationnel, nous soutenons des modèles de temps de travail tels que le télétravail, le travail à temps partiel et les horaires flexibles.



Nous achetons dans une optique de durabilité

Dans le domaine des achats, nous veillons à ménager l'environnement. Toute l'électricité consommée par l'institution supplétive provient de sources d'énergie renouvelables.

3 Notre responsabilité en tant qu'investisseur

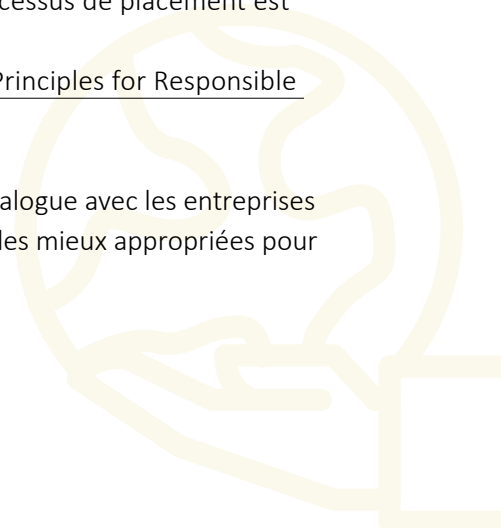
Pour la Fondation institution supplétive LPP, le succès à long terme des placements de capitaux est d'une importance capitale en raison du [devoir de diligence fiduciaire](#) consacré par la loi pour le versement des rentes et la gestion sûre des comptes de libre passage. À cet égard, des facteurs de durabilité tels qu'un environnement sain et une gestion sociale et responsable des entreprises (critères ESG) sont pris en compte.

Lors de la définition des principes de placement ancrés dans le règlement sur les placements, le Conseil de fondation de l'institution supplétive a formulé un [principe](#) spécifique [sur la durabilité](#). Sur la base de ce principe, les aspects environnementaux et sociaux sont intégrés dans le processus d'investissement.

La gestion de fortune s'effectue principalement au moyen de mandats de gestion de fortune confiés à des gestionnaires de portefeuille externes (banques ou autres institutions spécialisées). Lors de la sélection du gestionnaire de portefeuille, l'intégration des [critères ESG](#) dans le processus de placement est explicitement prise en compte.

Tous les gestionnaires de fortune de l'institution supplétive ont signé les [UN Principles for Responsible Investment \(UN-PRI\)](#).

Pour l'institution supplétive, l'exercice de ses droits en tant qu'actionnaire, le dialogue avec les entreprises et les exclusions d'investissement dans des cas exceptionnels sont les mesures les mieux appropriées pour tenir compte de la durabilité à long terme.



Critères ESG

Il s'agit de critères permettant de mesurer la durabilité, qui englobent des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. L'abréviation ESG vient des termes anglais Environment, Social et Governance.

Source: ASIP

3.1 Vote : exercer les droits de vote

L'exercice du droit de vote est un instrument important pour garantir les intérêts à long terme des bénéficiaires de la fortune de prévoyance. Outre les intérêts purement financiers, l'accent est mis sur les facteurs ESG. L'institution supplétive s'inspire à cet égard des [recommandations en matière de droits de vote de la Fondation Ethos](#).

Les droits de vote sont exercés dans l'intérêt à long terme des personnes assurées. Les recommandations en matière de droits de vote de la Fondation Ethos se fondent sur les [Lignes directrices de vote](#), révisées chaque année.

Elles définissent en détail les conditions dans lesquelles les demandes du Conseil d'administration sont acceptées ou rejetées. [Les critères ESG](#), et en particulier la gouvernance d'entreprise (Corporate Governance), mais aussi les émissions de CO₂, [constituent la base](#) des recommandations en matière de droit de vote.

Depuis 2011, l'institution supplétive exerce ses droits de vote auprès de toutes les entreprises suisses dans lesquelles elle a investi. En 2022, elle a voté lors de 201 assemblées générales d'[entreprises suisses](#). L'institution supplétive publie sur son site Internet tous les [détails](#) sur les votes. Mi-2022, l'institution supplétive a de plus commencé à exercer ses droits de vote pour ses 500 plus grandes participations dans [des sociétés étrangères](#). Etant donné que l'exercice des droits de vote a commencé alors que la plupart des assemblées générales avaient déjà eu lieu, la participation s'est limitée en 2022 à 52 assemblées générales.

Votes Actions Suisse 2022

Assemblées générales (AG)	Nombre de propositions				
	Nombre	Total	Pour	Contre	Abstention
AG ordinaires	190	3'700	2'878	822	0
AG extraordinaires	11	43	27	16	0
Total	201	3'743	2'905	838	0

Votes Actions Monde (de juillet 2022 à décembre 2022)

Assemblées générales (AG)	Nombre de propositions				
	Nombre	Total	Pour	Contre	Abstention
AG ordinaires	38	453	329	123	1
AG extraordinaires	14	38	30	8	0
Total	52	491	359	131	1

Fondation Ethos

La Fondation Ethos regroupe plus de 220 caisses de pension et autres institutions exonérées d'impôts suisses. Elle a été créée en 1997 pour promouvoir des investissements durables et un environnement économique stable et sain.

Source: Ethos

3.2 Engagement : dialogue avec les entreprises

La Fondation institution supplétive exerce son engagement par l'intermédiaire des deux Engagement Pools [Suisse et International](#) d'Ethos. Le regroupement, au sein des deux pools, avec d'autres caisses de pension et investisseurs confère davantage de poids au dialogue avec les entreprises. Le dialogue constructif est un élément important pour promouvoir le développement durable, notamment dans le domaine de la réduction des émissions de CO₂.

Au nom de ses membres, Ethos recherche un dialogue permanent avec la direction des entreprises, conformément aux valeurs de la [Charte Ethos et aux normes internationales](#) (Objectifs de développement durable, Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales).

En 2022, l'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse) a dialogué avec les 150 plus grandes sociétés cotées en bourse. Les plus de 700 activités d'engagement étaient axées sur le changement climatique, la gouvernance d'entreprise, les conditions de travail et le respect des droits de l'homme ainsi que le reporting en matière de durabilité. En 2022, les thèmes prioritaires de l'Ethos Engagement Pool International (EEP International) ont été le changement climatique, la biodiversité, les droits de l'homme et des travailleurs, les droits des actionnaires et les rémunérations. L'engagement a eu lieu principalement par le biais d'initiatives d'investisseurs et, dans certains cas, par un dialogue direct avec les entreprises. En 2022, l'institution supplétive a participé à 32 initiatives d'investisseurs.

EEP Suisse

L'Ethos Engagement Pool (EEP) Suisse mène un dialogue actif avec les 150 plus grandes sociétés cotées en bourse sur la base des [thèmes de dialogue](#) définis chaque année par les membres du pool et consigne les résultats dans un [rapport](#).

EEP International

L'Ethos Engagement Pool International mène des discussions directes avec des sociétés cotées en bourse à l'étranger. De plus, il fait participer ses membres à des initiatives internationales d'investisseurs (exemple Carbon Disclosure Project). Les [axes thématiques](#) et le [résumé des activités](#) sont publiés.

Source: Ethos

3.3 Exclusion : entreprises non prises en compte

La Fondation institution supplétive LPP exclut explicitement de son portefeuille de placements les entreprises qui ne respectent pas la [Convention d'Oslo](#) contre la fabrication et la diffusion d'armes à sous-munitions et de mines antipersonnel et le traité de New York sur la non-prolifération des armes nucléaires. En outre, l'institution supplétive respecte les éventuels régimes de sanctions de la Suisse et de l'ONU.

Une fois par an ou lorsque des événements extraordinaires l'exigent, le Comité de placement de la Fondation institution supplétive décide quelles sont les entreprises dans lesquelles il ne faut pas investir. Il se base pour ce faire sur la [liste d'exclusion SVVK-ASIR+](#). Actuellement, 31 entreprises de 9 pays figurent sur la [liste d'exclusion](#).



Stiftung Auffangeinrichtung BVG

Standort Deutschschweiz
Elias-Canetti-Strasse 2
8050 Zürich

Fondation institution supplétive LPP

Agence Suisse romande
Boulevard de Grancy 39
1006 Lausanne

Fondazione istituto collettore LPP

Agenzia Svizzera italiana
Viale Stazione 36
6501 Bellinzona

Octobre 2023